

Réunion du Comité de Pilotage Site Natura 2000 Côte Bleue Marine



Ordre du jour :

- Rappels rapides de la démarche et du contexte
- Synthèse des bilans d'animation 2022-2024 avec les principales actions réalisées
- Désignation de la structure animatrice pour la 4^{ième} phase d'animation 2025-2027
- Plan d'action retenu en RCPA pour la période 2025-2027 et actions à mettre en œuvre à partir de 2025
- Proposition des mesures de gestion de la pêche suite aux ARP Habitats
- Actualités et questions diverses

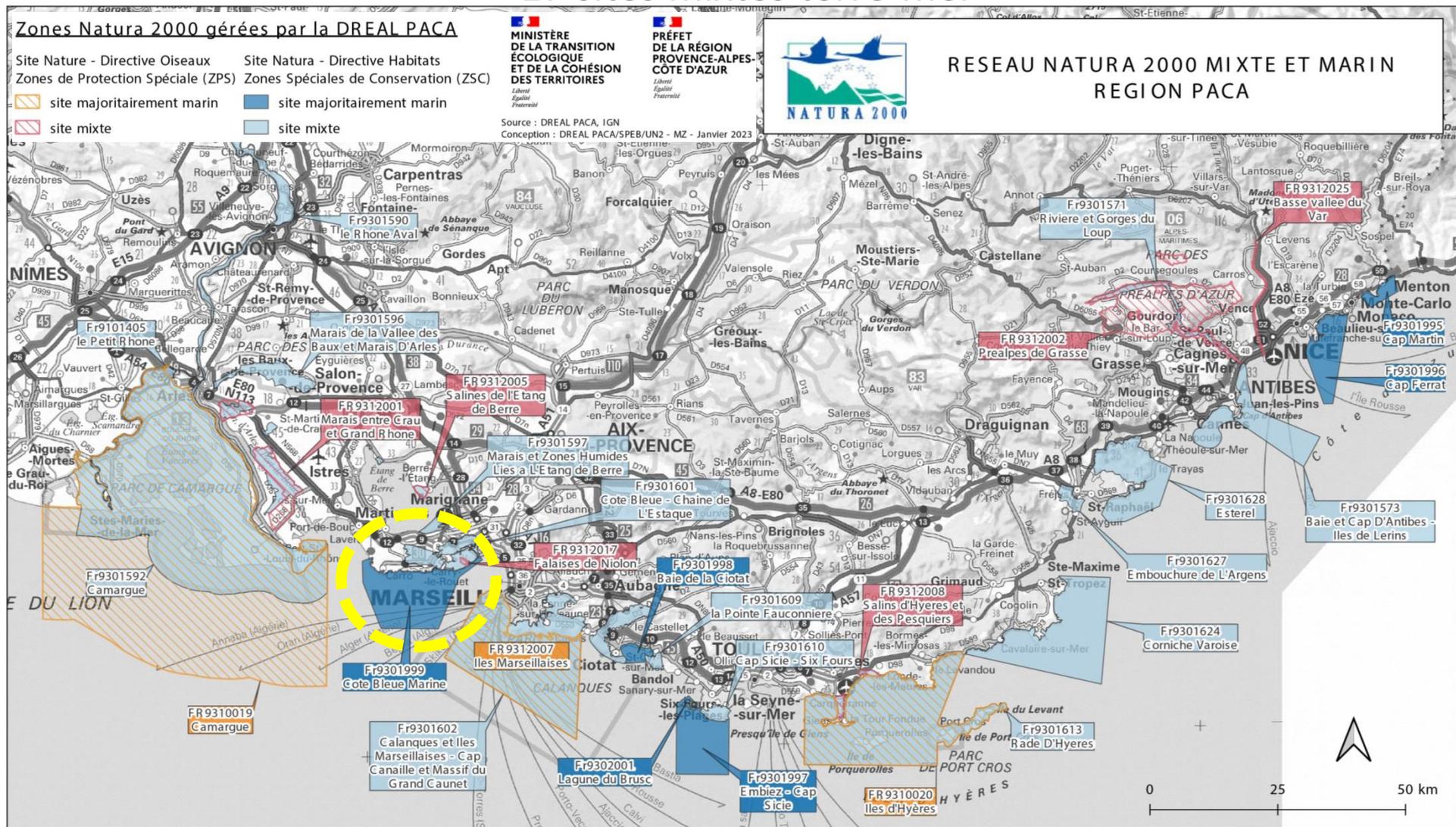
Rappels rapides du contexte et de la démarche





Réseau Natura 2000 en mer

PACA : 13 sites marins ou majoritairement marins pour environ 50% du littoral
+ 17 sites mixtes terre-mer



Site Natura 2000 Côte Bleue Marine

Superficie de 19 000 ha, jusqu'à 100 m de profondeur et 6 MN au large



Site Natura 2000 Côte Bleue Marine
ASPIM Parc Marin Côte Bleue

Concession du DPM attribuée
au PMCB (récifs artificiels)

Réserve marine du Cap Couronne
(Zone de Protection Forte)

Réserve marine de Carry le Rouet
(Zone de Protection Forte)

Domaine du Conservatoire du Littoral (CdL)

Zone d'intervention du CdL

Site classé du massif de la Nerthe



Habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Côte Bleue Marine



**Enjeux de
conservation
très fort à fort**



Habitat prioritaire

Herbier de Posidonie = 1050 ha



Récifs = 512 ha



Grottes sous-marines >10

**Enjeux de
conservation
moyen à faible**



Bancs de sable



Laisses de mer



Criques peu profondes

**Enjeux de
conservation
fort**

Grand Dauphin,
Tursiops truncatus



Magaly Chambellant - GECEM

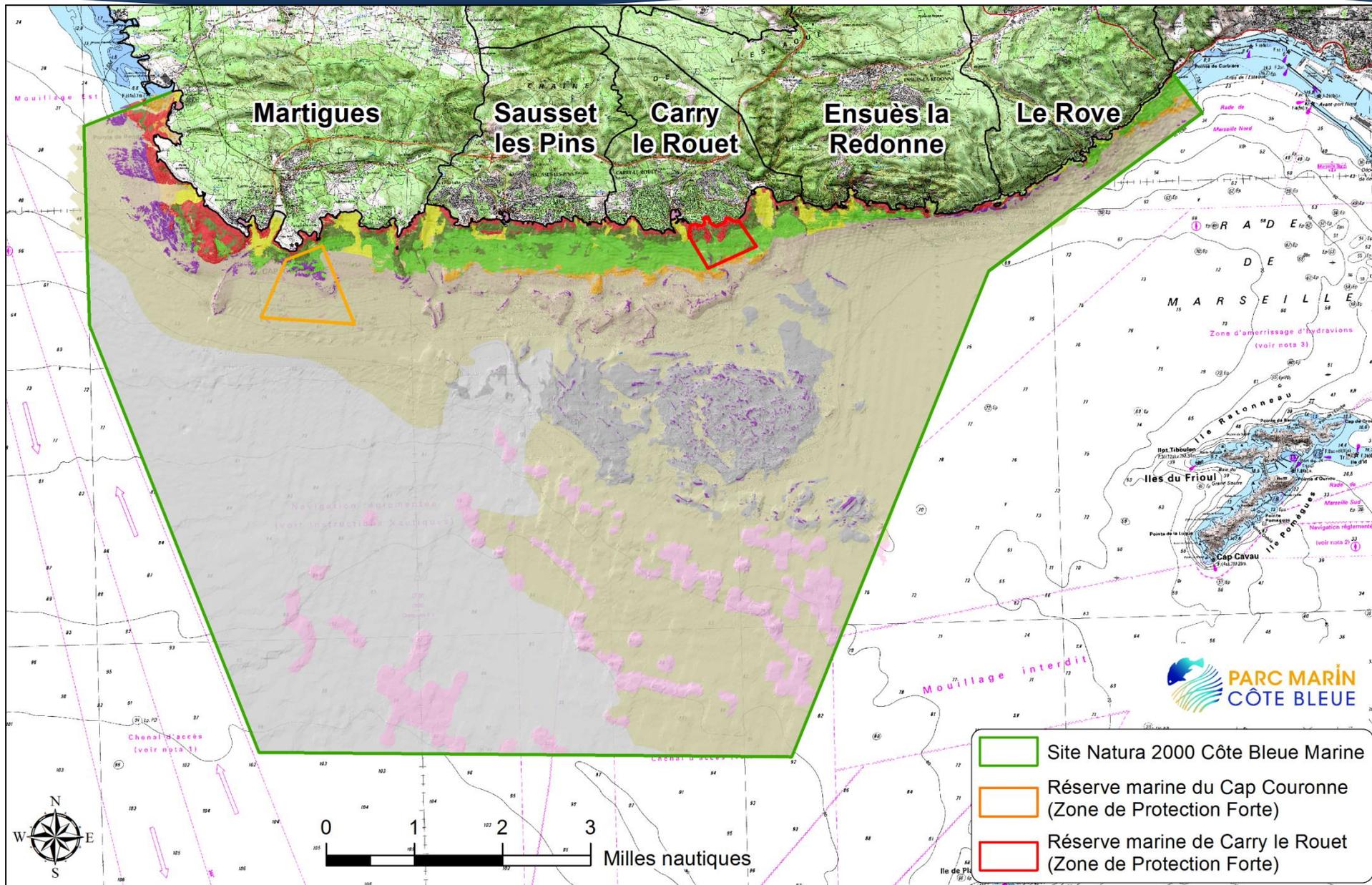
Espèce prioritaire



Tortue Caouanne,
Caretta caretta



Habitats marins du site Natura 2000 Côte Bleue Marine



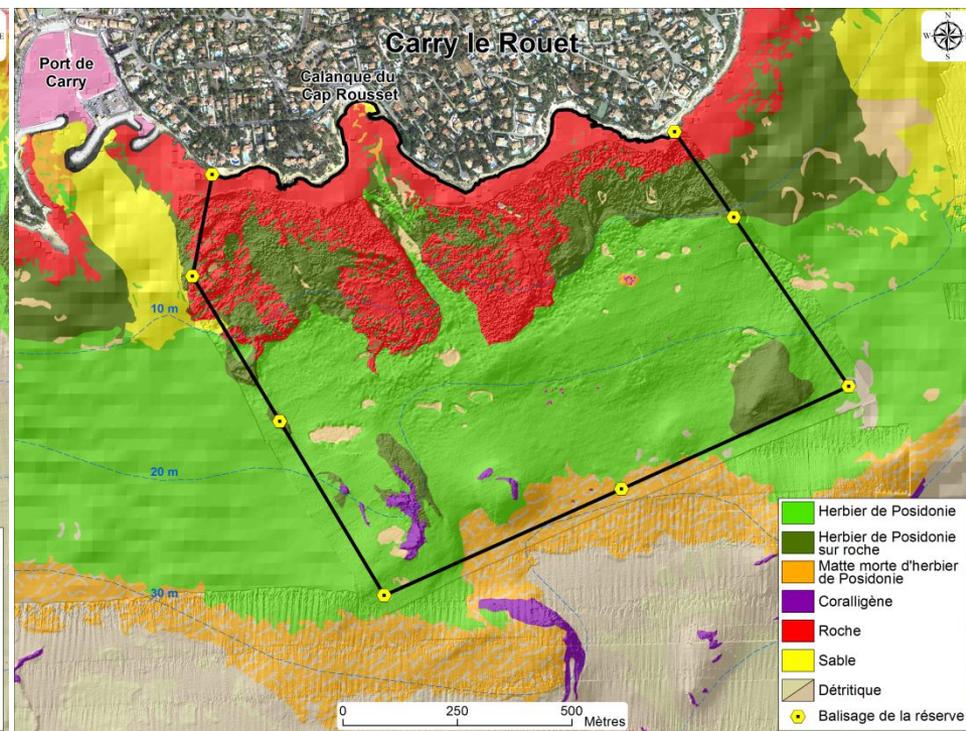
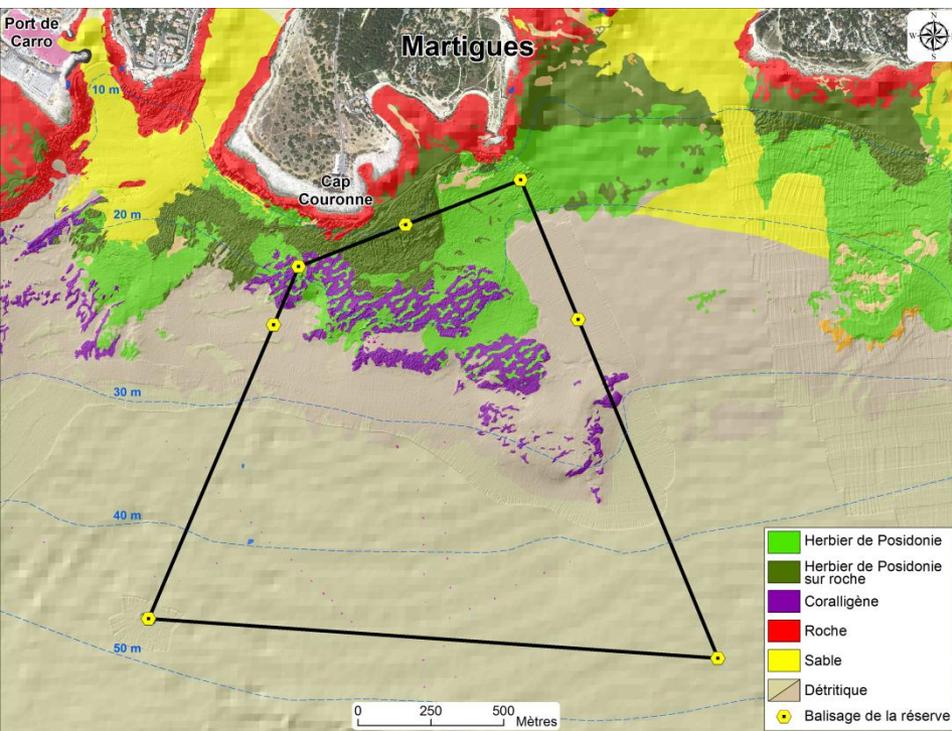


Zones de Protection Forte (ZPF) Labellisées depuis le 1^{er} septembre 2023



ZPF du Cap Couronne
1996 / 210 ha

ZPF de Carry le Rouet
1983 / 85 ha



Synthèse des bilans d'animation 2022-2024 avec les principales actions réalisées



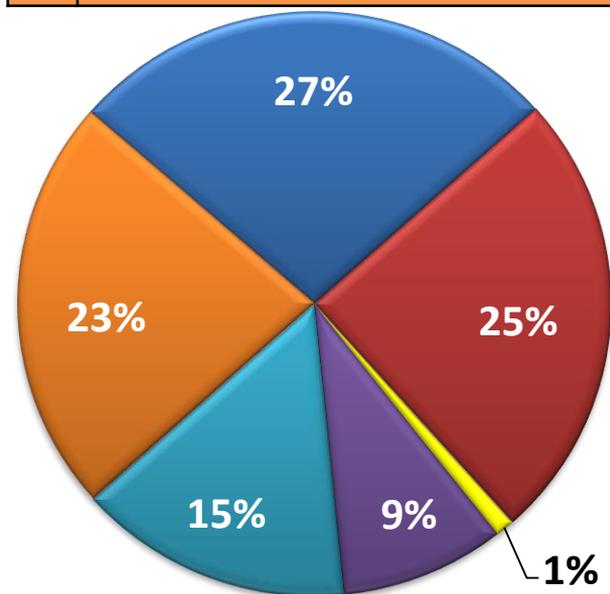


Répartition du temps de travail

pour la mise en œuvre du DOCOB entre 2022 et 2024



		Nb jours animateur	%
1	Gestion des habitats et espèces	230	27%
	Contrats Natura 2000, LIFE MARHA balisage réserves, RECUPMED2	(206,5)	(24%)
	Mesures réglementaires	(0)	(0%)
	Charte Natura 2000	(23,5)	(3%)
2	Evaluation des incidences des projets	209,5	25%
3	Suivis scientifiques et techniques	8,5	1%
4	Information, communication, sensibilisation	75	9%
5	Veille a la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	133,5	15%
6	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	193	23%
TOTAL		849,5 jours	100%



Constat de la 3^{ème} phase d'animation 2022-2024 :

- Temps agent de 1,3 ETP/an
- Répartition équilibrée entre les catégories, sauf Suivis
- Mise en œuvre de la moitié des mesures DOCOB (20/36)
- Très sollicité sur l'évaluation des incidences des projets



GESTION DES HABITATS ET ESPÈCES

Contrats Natura 2000 et appui de l'OFB



1

Balisage de la bande des 300 mètres :
181 bouées écologiques entre 2014 et 2024
(262 bouées écologiques / 310 bouées)

Contrats en 2016
Récurrent



2

Contrat Natura 2000 pour la
récupération des corps morts perdus :
⇒ 83 corps morts (11 tonnes)

Finalisé en 2018



3

Récupération des engins pêche perdus
(PMCB + Contrat N2000 + RECUPMED2) :
OFB RECUPMED2 : 6 filets retirés en 2022
PMCB-ULAM : 3 filets + 62 casiers retirés
en 2023-2024

Récurrent



4

Aménager les sites de plongée :
en recherche d'un Maitre d'Ouvrage
titulaire de l'AOT

Non lancé





Évolution en balisage écologique des 300 mètres : Contrats OFB/Département en 2016 + PdG PMCB



Depuis 2016, action du plan de gestion du PMCB :

Assistance administrative et technique pour le balisage estival des 5 Communes

- ⇒ Nouvelles implantations de bouées en balisage écologique
- ⇒ Actualisation et rédaction des plans de balisage

Elaboration des plans de balisage



Suivis des marchés publics

COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

Marché à procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique)

INSTALLATION ET GESTION DES BALISAGES SAISONNIERS DEVANT LE LITTORAL DE LA COMMUNE D'ENSUES LA REDONNE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
C.C.T.P.

Suivis conformité CCTP et matériels à renouveler



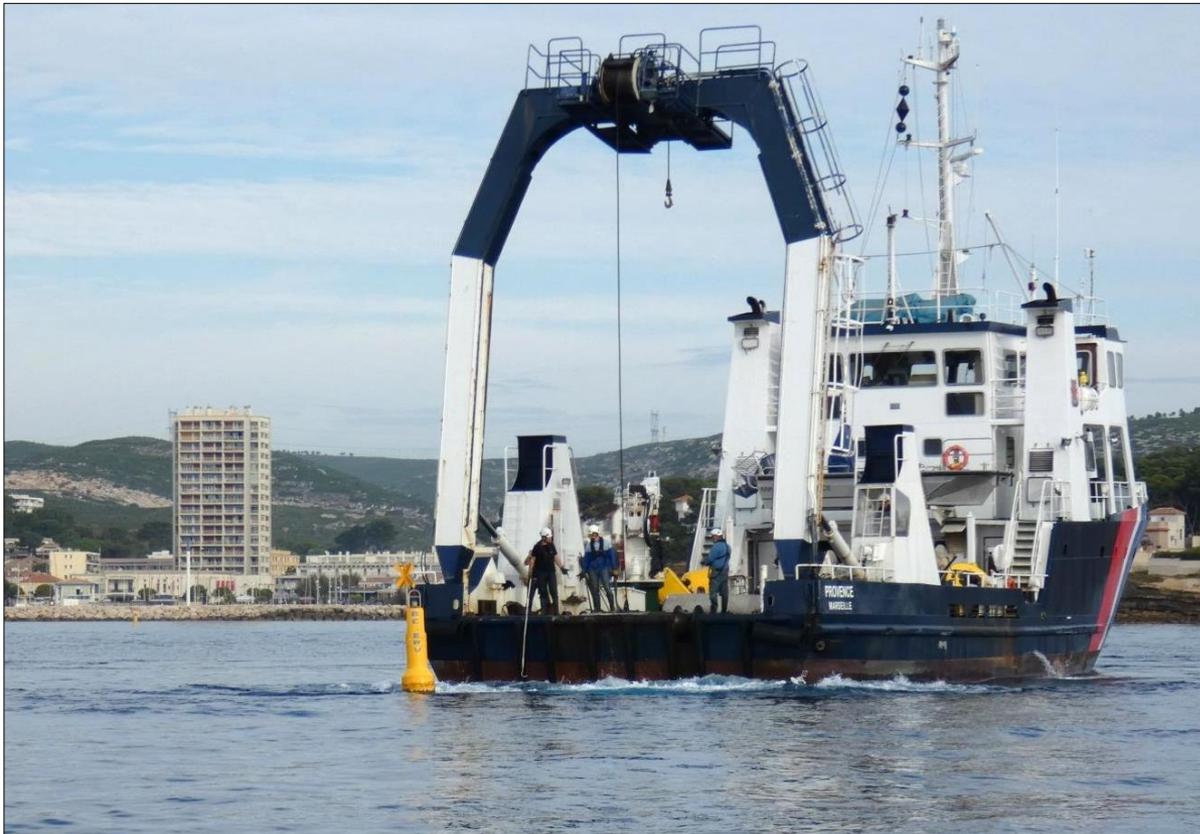


PMCB lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt du LIFE MARHA de l'OFB



Amélioration du balisage des réserves de Carry et du Cap Couronne (ZPF), pour limiter les impacts sur les habitats marins 2022-2025 :

- ⇒ Délégation de l'entretien au service Phares&Balises DIRM Méditerranée
- ⇒ Suivis du PMCB en plongée pendant 3 ans
- ⇒ Test de corps mort en fonte + lourd et + petit





Récupération des engins de pêche perdus



Le PMCB retire en moyenne 2 à 5 filets/an + des casiers

Contrat Natura 2000

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2023	2024
Nb d'engins	2 filets	3 filets	3 filets	3 filets	10 filets	5 filets	4 filets	7 filets	2 filets 62 casiers	1 filet
Longueur	370m	190m	700m	420m	1090m	162m	894m	625m	180m de filet	2500m
Prospection sans engins	0	0	0	0	0	0	1	4	2	0





Réhabilitation des fonds marins grâce au financement du LIFE MARHA de l'OFB



Retrait de pneus jetés en mer devant Carry

- ⇒ Mission conjointe PMCB - CoBFN
- ⇒ 78 pneus évacués (≈ 1,7 tonnes)





GESTION DES HABITATS ET ESPÈCES

Mesures réglementaires du DOCOB



1

Pérenniser les réserves de la Côte Bleue :
arrêtés parus avec durée non limitée
2023 labellisées en ZPF



**Réalisé
2014**

2

Grands navires supérieurs à 20m :
arrêté préfectoral paru le 01/07/2016
3 zones de mouillage autorisées dans le
sable pour $20m < \text{navires} < 40m$



Réalisé 2016

3

**Modifications des zones de mouillage
de la ZMFR du GPMM (navires > 20m) :**
arrêté interpréfectoral paru le 21/03/2021

- ZIM entre Erevine et Corbières (Herbier Posidonie)
- Interdiction mouillage chenaux ZMFR (Coralligène)



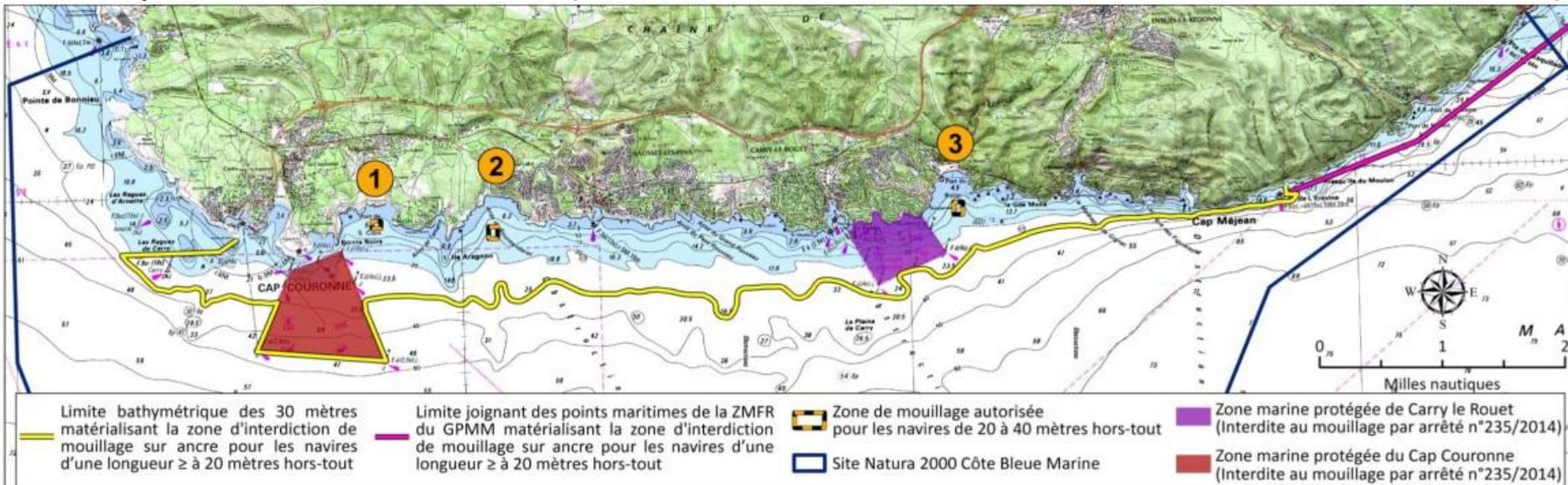
Réalisé 2021



Mesure réglementaire pour les grands navires supérieurs à 20 mètres



Réglementation du mouillage pour tous les grands navires > 20 mètres : Arrêté préfectoral n°45/2025 (continuité des AP n°159/2016 + AIP n°48/2021 ZMFR)



Action du plan de gestion du PMCB : suivi AIS des grands navires + sensibilisation et interventions immédiates hors zones autorisées





Mesure réglementaire pour les navires de toute taille



Poursuite de la déclinaison arrêté cadre n°123/2019 pour petite plaisance :

Nouvel AP 45/2025 depuis le 22 mai 2024 : instauration de 4 ZIM permanentes



Zone interdite au mouillage depuis 1997 en permanence pour tout navire (arrêté n°023/1997 et arrêté n°008/2000)

Zone interdite au mouillage depuis 2024 en permanence pour tout navire (arrêté n°45/2025)

Zone marine protégée du Cap Couronne interdite en permanence au mouillage pour tout navire (arrêté n°235/2014)

Zone marine protégée de Carry le Rouet interdite en permanence au mouillage pour tout navire (arrêté n°235/2014)



1 Martigues - Tamaris

M1 : 43°19,716' N 05°04,657' E
M2 : 43°19,536' N 05°04,657' E
M3 : 43°19,536' N 05°04,263' E
M4 : 43°19,734' N 05°04,263' E



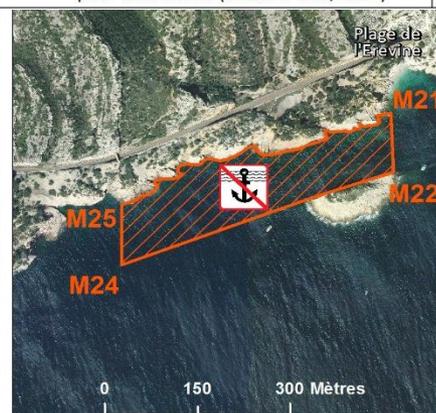
2 Sausset les Pins - Corniche

M5 : 43°19,729' N 05°07,367' E
M6 : 43°19,560' N 05°07,477' E
M13 : 43°19,550' N 05°06,439' E
M14 : 43°19,770' N 05°06,594' E



3 Carry le Rouet - Mornas

M15 : 43°19,923' N 05°11,004' E
M17 : 43°19,784' N 05°11,029' E
M18 : 43°19,807' N 05°10,748' E
M20 : 43°19,884' N 05°10,740' E



4 Ensues la Redonne - Erevine

M21 : 43°19,866' N 05°14,209' E
M22 : 43°19,812' N 05°14,210' E
M24 : 43°19,734' N 05°13,881' E
M25 : 43°19,788' N 05°13,883' E



Mesure réglementaire pour les navires de toute taille



Retour sur la saison 2024 et l'application du nouvel arrêté des 4 ZIM permanentes

Note d'information PMCB
affichage en capitaineries
diffusion par mail et en mer

Sensibilisation/contrôle : ULAM + PMCB + Polices Municipales + AIEJE



Site Natura 2000 Côte Bleue Marine
FR 9301999

ENCADREMENT DU MOUILLAGE DES NAVIRES DE TOUTE TAILLE DANS LE SITE NATURA 2000 CÔTE BLEUE MARINE

Territoire

Contexte et objectifs

Le site Natura 2000 Côte Bleue Marine est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC), désigné au titre de la Directive « Habitat Faune Flore » (92/43/CEE). Ce site couvre une superficie totale de près de 19 000 ha en mer et s'étend sur un linéaire côtier d'environ 43km jusqu'à 6 milles nautiques au large et 100 mètres de profondeur, devant les communes de Martigues, de Sausset les Pins, de Carry le Rouet, d'Ensuès la Redonne et du Rove.

Dans le périmètre du site Natura 2000 Côte Bleue Marine, en plus de l'interdiction de mouillage dans les réserves marines de Carry le Rouet et du Cap Couronne, 3 interdictions de mouillage permanentes aux navires de toute taille existent depuis les années 1997 et 2000, devant le littoral de Martigues dans l'anse des Laurons (site archéologique), dans l'anse de Couronne Vieille (câbles sous-marins) et dans l'anse des Tamaris (herbier de Posidonie).

Depuis le 22 mai 2024, le Préfet Maritime de la Méditerranée a décidé d'instaurer 4 Zones Interdites au Mouillage (ZIM) en permanence pour les navires de toute taille par arrêté préfectoral n°45/2025 (abroge et remplace l'AP n°155/2024). Ces zones de surfaces limitées portent sur 4 secteurs cumulatif de forts enjeux en matière de biodiversité avec des fonds marins composés d'herbiers de Posidonie et une importante pression de mouillage des navires.

A proximité immédiate des 4 ZIM se trouvent des zones de sable pouvant accueillir les navires au mouillage dans le même cadre paysager.

Description de l'arrêté préfectoral n°45/2025

En vigueur depuis le 22 mai 2024, l'arrêté préfectoral du Préfet Maritime de la Méditerranée interdit en permanence le mouillage des navires de toute taille dans les 4 zones suivantes (cf. carte page suivante) :

- Martigues - Tamaris, à l'Ouest de l'anse des Tamaris et jusqu'à la limite des 300 mètres au large ;
- Sausset les Pins - Corniche, le long des plages de la Corniche entre le port et l'anse du Petit Rouveau et jusqu'à la limite des 300 mètres au large ;
- Carry le Rouet - Mornas, entre les îlots des Mornas ;
- Ensuès la Redonne - Erevine, de la passe de l'île de l'Erevine jusqu'à Frapaou.

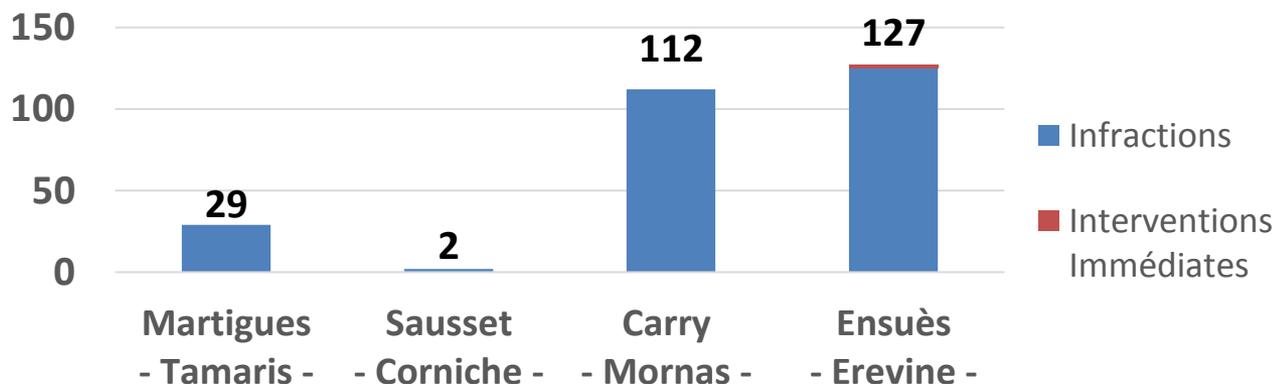
Contacts

Parc Marin de la Côte Bleue
31 avenue Jean Bart
13620 Carry le Rouet
Tél: 04 42 45 45 07
<http://www.parcmarincotebleue.fr>
<http://cotebleuemarine.n2000.fr/>

Référence réglementaire

- Arrêté préfectoral n°45/2025 du 21 mars 2025 (abroge et remplace l'AP n°155/2024)
- Arrêté préfectoral n°235/2014 du 16 décembre 2014
- Arrêté préfectoral n°008/2000 du 31 mars 2000
- Arrêté préfectoral n°023/1997 du 12 juin 1997

Observations de plaisanciers au mouillage dans les ZIM en 2024



=> Les communes vont baliser les ZIM à partir de la saison 2025



EVALUATION DES INCIDENCES

Appuis techniques - Formuler des avis



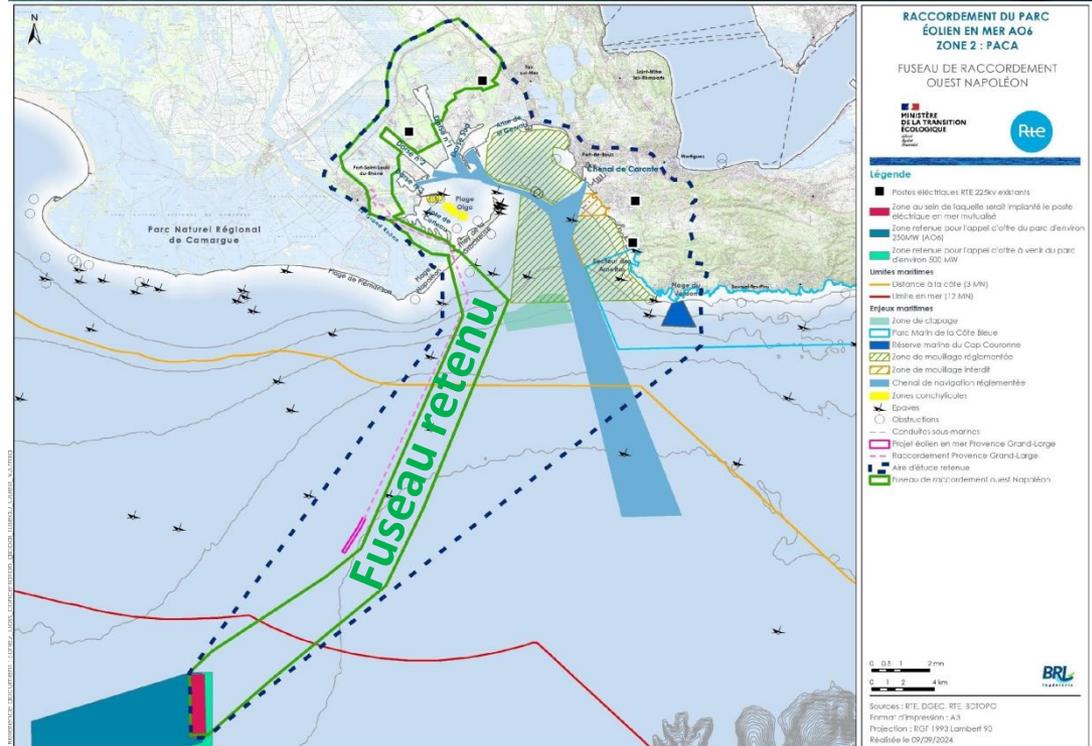
Retrait câbles sous-marins



Parcs éoliens (Mistral / PGL / A06 zone 2)



© Provence Grand Large par Prysmian





EVALUATION DES INCIDENCES

Appuis techniques - Formuler des avis



Retrait bateaux hors d'usage



Manifestations nautiques déclarées

Le Parc Marin a formulé 156 avis sur sollicitations des services de l'Etat (2022-2024) :

- 70 régates de voiliers
- 41 concours de pêche de loisir
 - 34 en pêche en bateau
 - 7 en pêche sous-marine
- 11 fouilles archéologiques sous-marines
- 8 tournages de films et spot publicitaires
- 7 demandes d'AOT sur le domaine public maritime
- 4 courses de nage en eau libre dont un championnat du monde
- ...



Surveillance 2024 du territoire de la Côte Bleue



Synthèse de la surveillance du site Natura 2000, du PMCB et des réserves, grâce au soutien de la Garde Régionale Marine (UE+Région Sud) et de l'OFB :

2 500 heures dont 1000h en mer
360 jours sur le terrain

Réserve
Cap Couronne

Réserve
Carry le Rouet

Côte Bleue
hors réserves

Nature des infractions



Travail avec les services de l'Etat en mer
28 opérations conjointes sur le terrain





SENSIBILISATION

Natura 2000 + plan de gestion du PMCB



Classes de mer depuis 1984



Sentier sous-marin en été dans réserve



4 Aires Marines
Educatives



Désignation de la structure animatrice du site Natura 2000 Côte Bleue Marine pour la période 2025-2027





**CANDIDATURE DU PARC MARIN CÔTE BLEUE
POUR ÊTRE LA STRUCTURE ANIMATRICE
DU SITE NATURA 2000 CÔTE BLEUE MARINE**

Plan d'actions retenu en RCPA pour la période 2025-2027 et actions à mettre en œuvre à partir de 2025



Objectif de la RCPA : définir le programme d'actions prévisionnel et valider le plan de financement pour 3 ans avec les services de l'Etat.



Les différents types d'actions retenus en RCPA pour la 4^{ième} période d'animation 2025-2027



Contrats Natura 2000

X 4

X 2



Mesures réglementaires

X 3

Réalisées



Etudes complémentaires et suivis scientifiques

X 6

Reportées



Missions d'animation

X 23

X 14

36

16

16
mesures
de gestion
retenues
pour
2025-2027

*les autres ont
été reportées
à 2028-2030
ou en attente
mutualisation
inter-sites ou
plan d'actions
du DSF*



Perspectives pour la période 2025-2027, et actions à mettre en œuvre à partir de 2025



Propositions pour la période d'animation 2025-2027 :

Vu la cohérence avec le plan de gestion du PMCB, reconduire l'Animation N2000 sur les mêmes bases de temps-agent (0,5 ETP/an) et de rapportage

Principales mesures à partir de 2025 :

- Analyser les incidences de la pêche sur les habitats, et les espèces d'IC
- Suivre les projets structurants pouvant impactés le site Natura 2000
- Reconduire le Contrat N2000 sur les engins de pêche perdus, en fonction du nombre de signalements ?
- Surveillance du littoral et du milieu marin, soutenir et appuyer les autorités compétentes suite aux constatations d'infractions



Analyse des incidences Natura 2000 des activités de pêche professionnelle (ARP Habitats) : Proposition de mesures de gestion





Rappel de la méthodologie de l'évaluation des incidences des engins de pêche



Les méthodes relatives aux analyses de risques des activités de pêche professionnelle

OFBiodiversité



**POURQUOI LA PÊCHE MARITIME
FAIT-ELLE L'OBJET D'ANALYSES DE RISQUES ?**

04:14



vimeo



Rappel des conclusions OFB 2022 sur l'évaluation des incidences des engins de pêche

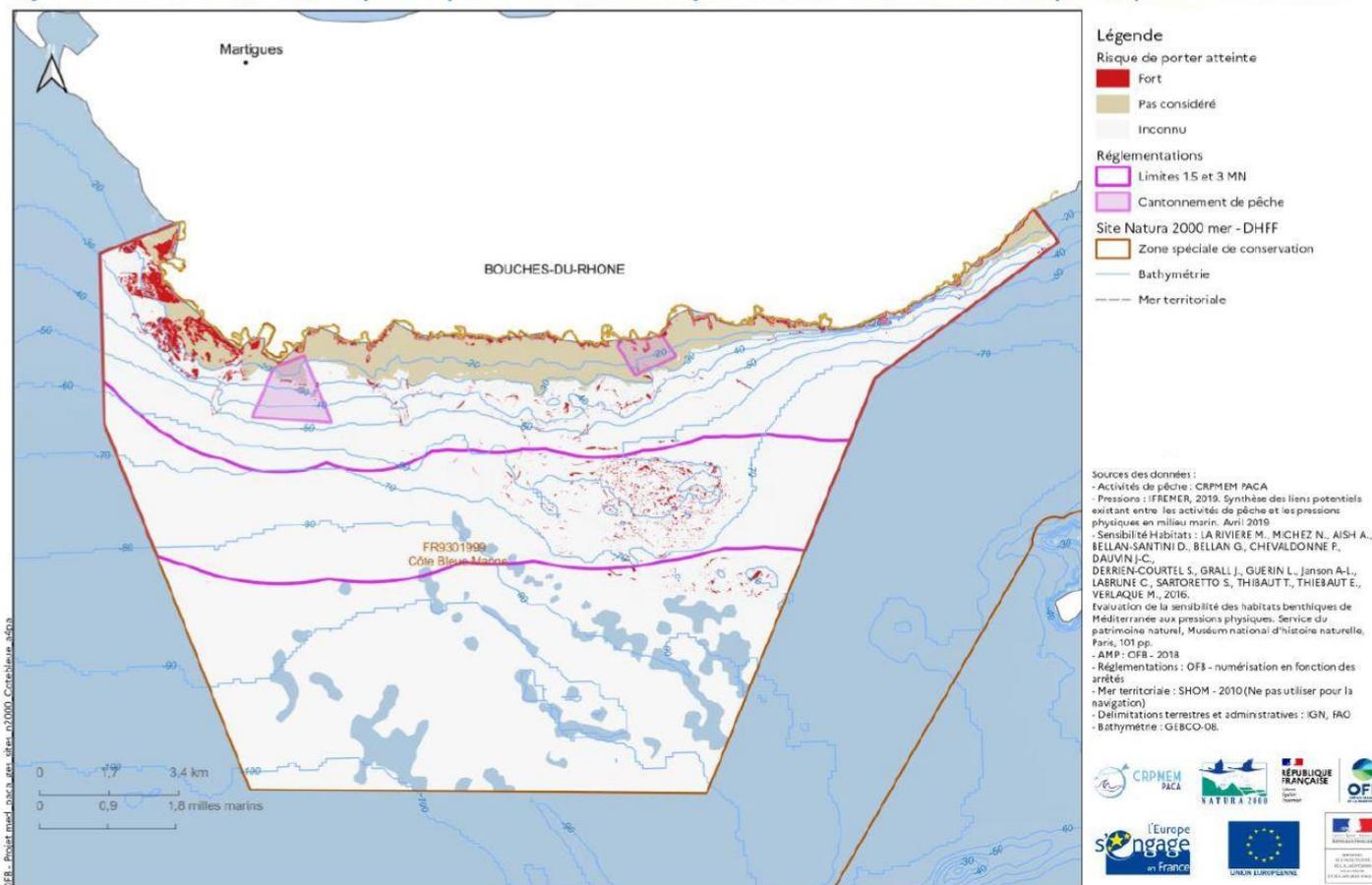


Chalut de fond et senne => **Risque FORT** sur les habitats Coralligène et Roche RIAP

Arts dormants de fond => **Risque MODÉRÉ** sur les habitats Coralligène et Roche RIAP
(filets calés/palangres/pièges non fixés)

MEDITERRANEE > PACA > Site Natura 2000 - FR9301999 Côte bleue marine

Synthèse de l'ensemble des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation modulés par les paramètres locaux

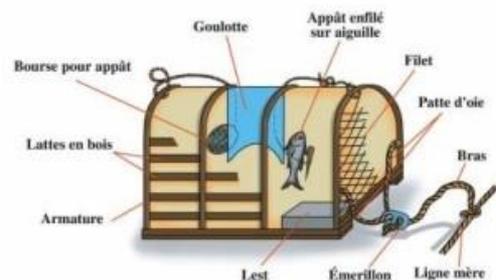
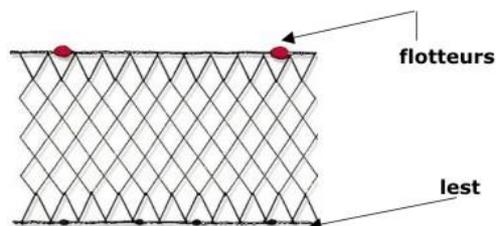




Proposition de mesures de gestion « petits métiers »



Interaction : Arts dormants * RIAP * Coralligène – Risque **MODÉRÉ**



Mesures réglementaires proposées

Mesures NON réglementaires proposées

- 1.1. Cartographie des habitats marins déployée sur outils de nav des pêcheurs aux petits métiers
- 1.2. Equiper les navires volontaires < 12m en balise VMS
- 1.3. Indicateur de suivi de l'activité : nb jours, fréquence
- 1.4. Connaître et suivre les dimensions des engins de pêche : longueur de filet, nb d'hameçons sur palangre

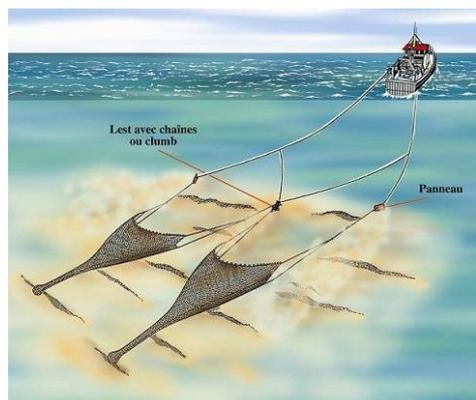
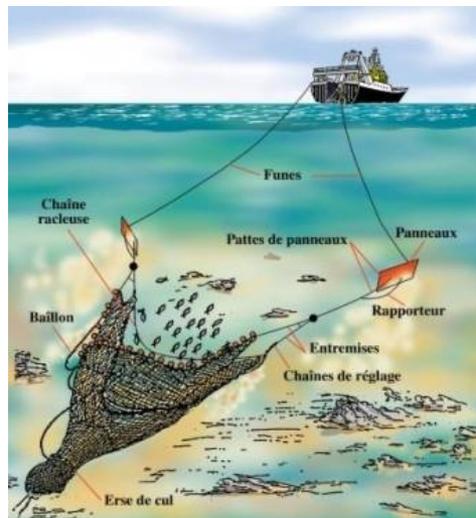
Aucune pression n'a été retenue pour l'activité de pêche professionnelle en apnée et scaphandre autonome considérant le faible nombre de pratiquants et l'expérience des pêcheurs



Proposition de mesures de gestion « chalut de fond »



Interaction : Chalut de fond à gréement léger * Coralligène – **Risque FORT**



Mesures réglementaires proposées	Mesures NON réglementaires proposées
	<p>2.1. Cartographie des habitats marins, dont coralligène, déployée sur outils de nav des chalutiers (<i>zones à éviter</i>)</p> <p>2.2. Cartographie des habitats marins déployée sur outils de nav des services de l'Etat (<i>pour faciliter les contrôles</i>)</p> <p>2.3. Travailler avec les chalutiers pour échanger sur la présence, pressions et état conservation du coralligène</p> <p>2.4. Suivre l'état de conservation des habitats non communautaires (<i>ex: détritique côtier</i>)</p>

Question des chaluts jumeaux non pris en compte dans l'analyse ?

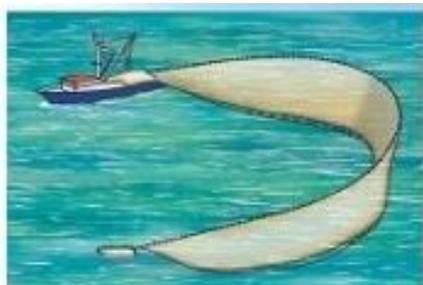
- ⇒ Fin de l'arrêté préfectoral d'interdiction depuis le 1^{er} janvier 2025
- ⇒ Navire à chaluts jumeaux travaille en 2025 dans le site N2000
- ⇒ CRPMEM a voté en juin 2024 pour renouveler l'interdiction, AP ?



Proposition de mesures de gestion « senne tournante et coulissante »



Interaction : Senne tournante et coulissante * RIAP * Coralligène – **Risque FORT**



Encerclement du banc de poissons



Coulissage ou boursage



Virage du filet

Mesures réglementaires proposées	Mesures NON réglementaires proposées
<p>3.1. Création d'une licence « senne tournante et coulissante à poissons démersaux » (à dissocier de la licence « poissons pélagiques », pour en réguler l'activité) et évolution du PdG senne en Méditerranée pouvant inclure une suppression de la licence poissons démersaux</p>	<p>3.2. Sensibiliser la chaîne de contrôle et prévoir des actions coordonnées (ex : <i>senne interdite au-dessus des herbiers de Posidonie, contrôle hauteur de chute max 70% profondeur, distance mini à 300m du rivage et profondeur supérieure à 50m</i>)</p> <p>3.3. Equiper les navires volontaires < 12m en balise VMS</p> <p>3.4. Meilleur suivi des pratiques par acquisition de connaissances</p>

Propositions réglementaires non retenues (réunion Pêche 04/03/2025)

- 3.5.** Interdire la senne à poissons démersaux dite « allatchare » dans le site
- 3.6.** Interdire tout type de senne à moins de 2 MN des côtes dans le site (*proposition d'extension du règlement prud'homal de Martigues d'avril 2010*)



Proposition de mesures de gestion « transversales »



Mesures réglementaires proposées

4.1. Pérenniser les réserves marines de la Côte Bleue

=> **RÉALISÉ**

4.2. Créer des zones tampons interdites à la pêche de loisir autour des réserves (*sur le modèle de l'AP n°0412 du 28/04/2008 de la pêche sous-marine*)

Mesures NON réglementaires proposées

4.3. Créer une instance avec les pêcheurs pro => **FAIT depuis 2017**

4.4. Sensibiliser les usagers récréatifs (*perte matériels de pêche*)

4.5. Accompagner les prud'homies de pêche pour valoriser les règlements prud'homaux et les rendre opposables

4.6. Lister les bonnes pratiques pour la préservation des habitats à inclure dans les règlements prud'homaux => **FAIT CHARTE N2000**

4.7. Renforcer le signalement des engins de pêche perdus

4.8. Améliorer l'accès aux données pêche pour le gestionnaire d'AMP

4.9. Produire/diffuser des outils de sensibilisation habitats marins

4.10. Cartographie/évaluation des habitats marins (ex: CARTHAM 2)

4.11. Recourir à l'expertise méditerranéenne pour la mise à jour de la méthodologie ARP

4.12. Actualiser les référentiels scientifiques sur les habitats marins



Présentation des propositions de mesures, et prochaines étapes



Les propositions de mesures de gestion pêche sont présentées en COPIL
pour discussion/concertation



Prochaines étapes prévisionnelles :

1. Rédaction du tome2 « plan d'actions ARP Habitats » à décliner en fiches mesures
2. Rapport complet « ARP Habitats » (tome1 « analyse » + tome2 « plan d'actions ») sera présenté au prochain COPIL N2000 en 2026 ?
3. Le DOCOB sera à modifier pour intégrer avec les rapports définitifs « ARP Habitats » et « ARP Espèces » en 2027 ?



Point d'information sur l'avancement des ARP « Espèces »



Les espèces étudiées dans l'analyse à l'échelle de la Méditerranée française :



Oiseaux marins



Mammifères marins



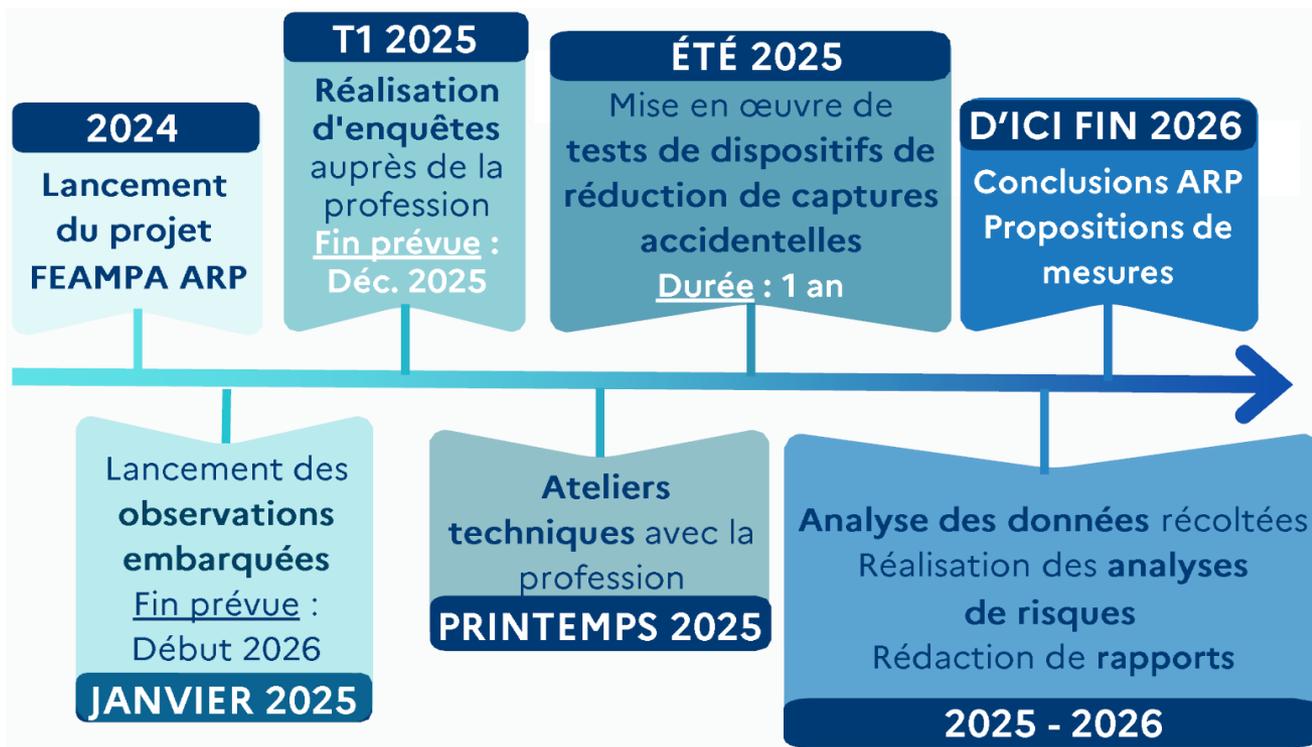
Tortues marines



Poissons amphihalins

Objectifs :

- Évaluer et réduire les captures accidentelles
- Identifier des solutions techniques
- Définir des mesures à l'échelle de la façade
- Si besoin, adaptations locales supplémentaires pour le site N2000



Actualités et questions diverses





Proposition de réglementer la pêche du poulpe en Méditerranée

Sensibilisation volontariste
du PMCB depuis 2023

Projet d'arrêté préfectoral PACA
interdiction pêche du poulpe
du 1^{er} juin au 30 septembre

**PRESERVEZ LES
MAMANS POULPES !!**

Demande du
CRPMEM PACA
au PMCB
=> Avis consultatif
de son Conseil Scientifique
=
**Proposition
de repos biologique en été
Pêche à interdire
du 1^{er} juin au 30 septembre**



Consultation publique 2014 :

- 26 avis favorables
- 17 avis favorables avec réserves
- 6 avis défavorables

Relance du projet d'arrêté ?



du 1^{er} juin au 30 septembre

Ne les **pêchez pas** durant
leur période de reproduction

Inscription sur la Liste Verte de l'UICN en 2018, renouvelée en 2024



Liste Verte des Aires Protégées de l'UICN
Union Internationale pour la Conservation de la Nature
Conférence des Nations Unies sur la Biodiversité (COP 14)
24 novembre 2018 à Sharm El-Sheikh, Égypte



Le Parc Marin de la Côte Bleue sur la Liste Verte mondiale de l'UICN

Aires Protégées et Conservées

Gouvernance



Conception - Planification



Gestion efficace



Résultats de conservation



Inscription sur la liste des ASPIM en 2012, renouvelée en 2025



39 Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) dans 11 pays

6 ASPIM en France :
PN Port-Cros (2001)
RNN Bouches de Bonifacio (2009)
PMCB et archipel Embiez (2012)
PN Calanques (2017)
RNN Cerbère-Banyuls (2019)

Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)

- | | | |
|--|---|--|
| <p>Albanie</p> <ul style="list-style-type: none"> ● AL1 - Parc National Marin de Karaburun Sazan (2016) <p>Algérie</p> <ul style="list-style-type: none"> ● DZ1 - Réserve Marine du Banc des Kabyles (2006) ● DZ2 - Bes Hababas (2009) <p>Chypre</p> <ul style="list-style-type: none"> ● CY1 - Réserve des tortues de Lara-Tovextra (2019) <p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> ● FR1 - Parc National de Port-Cros (2001) ● FR2 - Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (2009) ● FR3 - Parc Marin de la Côte Bleue (2012) ● FR4 - Archipel des Embiez - Six Fouris (2012) ● FR5 - Parc National des Calanques (2017) ● FR6 - Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls (2019) <p>France, Italie, Monaco</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ INT1 - Sanctuaire Pédagogique pour la conservation des mammifères marins (2013) | <p>Italie</p> <ul style="list-style-type: none"> ● IT1 - Aire Marine Protégée de Portofino (2005) ● IT2 - Aire Marine Protégée de Miramare (2008) ● IT3 - Aire Marine Protégée de Fiumicino (2008) ● IT4 - Aire Marine Protégée de Tavolara-Punta Cotta Cavallotti (2008) ● IT5 - Aire Marine Protégée et Réserve Naturelle de Torre Guaceto (2008) ● IT6 - Aire Marine Protégée de Capo Caccia-Isola Piana (2009) ● IT7 - Aire Marine Protégée de Punta Campanella (2009) ● IT8 - Aire Marine Protégée de Capo Carbonara (2012) ● IT9 - Aire Marine Protégée de Eneadele del Sinis - Isoli di Mal di Ventre (2012) ● IT10 - Aire Marine Protégée de Porto Cesauro (2012) ● IT11 - Aire Marine Protégée des Iles Eoli (2019) <p>Liban</p> <ul style="list-style-type: none"> ● LB1 - Réserve Naturelle de Bes des Palmiers (2012) ● LB2 - Réserve Naturelle de la Côte de Tyr (2012) <p>Maroc</p> <ul style="list-style-type: none"> ● MA1 - Parc National d'Al-Hoceima (2009) | <p>Slovenie</p> <ul style="list-style-type: none"> ● SI1 - Parc Paysager de Sturjan (2019) <p>Espagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ● ES1 - Ile d'Alboran (2001) ● ES2 - Parc Naturel de Cabo de Gata-Níjar (2001) ● ES3 - Parc Naturel du Cap de Creus (2001) ● ES4 - Bes Columbretes (2001) ● ES5 - Mai Menor et la côte méditerranéenne orientale de la région de Murcie (2011) ● ES6 - Bes Medes (2001) ● ES7 - Fond marin du Levant d'Almería (2001) ● ES8 - Parc National de l'Archipel de Cabrera (2001) ● ES9 - Falaises de Maro-Cerro Gordo (2003) ● ES10 - Corridor Migratoire des Cétacés en Méditerranée (2019) <p>Tunisie</p> <ul style="list-style-type: none"> ● TN1 - Archipel de la Galité (2001) ● TN2 - Bes Kneiss (2001) ● TN3 - Parc National de Zembra et Zembretta (2001) |
|--|---|--|





PARC MARIN CÔTE BLEUE

